

COMMUNE DE FERRIERES-SUR-SICHON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Ferrières-sur-Sichon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CHAUFFRIAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2020

Présents : M. Jean François CHAUFFRIAS, Mme Bénédicte GUILLON-GRAVILLON, M. Sébastien BARRAUD, Mme Delphine LE GUEN, M. GOLLIARDON Michel, M. Thomas MOULINOUX, M. André MY, M. Dominique BENOIT M. Daniel GITENAY, Mme Annette COGNET, Mme Muriel BARTASSOT, M. Mickaël KIBLER, M. Jean Marcel LAZZERINI, Mme Elaine COGNET, M. Olivier POIZAT.

Secrétaire de séance : Mme BARTASSOT Muriel

Le Conseil Municipal rend hommage à Vincent LOQUES, Simone BARRETO, Nadine DEVILLERS, les trois victimes de l'attentat perpétré à la basilique Notre Dame de Nice le 29 octobre 2020.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020 :

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2020. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTION DE M. BAGO SUR LA PROLIFERATION DE FRELONS ASIATIQUES

Les frelons asiatiques sont apparus en Europe en 2004 et depuis 2018 à Ferrières-sur-Sichon. Ils se distinguent des frelons européens à leurs pattes jaunes.

Plusieurs nids ont été signalés. Ils sont très agressifs et leur piquûre est très dangereuse pour les personnes allergiques.

Ils font un nid primaire proche du sol vers février puis construisent un nid secondaire à 40 m de hauteur.

Bien qu'ils ne soient pas caractérisés nuisibles, on peut les détruire. Pour cela, il faut s'adresser à un organisme spécialisé et l'intervention est payante. Surtout ne pas intervenir seul.

Toutefois il est recommandé de s'adresser à la Mairie qui vous orientera vers un spécialiste qui regroupera les interventions.

INTERVENTION DE MME GRASSI, DIRECTRICE DU CENTRE SOCIAL DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

Le centre social fait partie d'un réseau national agréé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

Il s'adresse à toute la famille avec 5 pôles : petite enfance, enfance, jeunesse, famille, sénior.

Un pacte de coopération a été mis en place en 2015 avec les communes de 1 euro par habitant pour aider au financement des projets.

C'est une entente partenariale avec toutes les communes qui vise à l'harmonisation de la participation de chaque commune du territoire.

PACTE DE GOUVERNANCE VICHY COMMUNAUTE

Le pacte de gouvernance territoriale constitue le cadre dans lequel les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre coordonnent leurs interventions et définissent, dans le cadre de leurs compétences, des modalités d'organisation de l'action publique adaptées aux particularités locales pour rationaliser l'organisation de leurs services.

Ce pacte se matérialise par des schémas d'organisation, qui définissent les modalités locales de l'exercice de chaque compétence.

Monsieur Le Maire informe que le présent pacte de gouvernance a été adopté par le conseil communautaire de Vichy Communauté le 3 décembre 2020. Il s'applique à l'ensemble du mandat 2020-2026.

Il précise que les Maires de chaque commune de la communauté de communes ont été sollicités en date du 16 novembre 2020 afin de présenter ce pacte en vue de son approbation à leur conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le pacte de gouvernance de Vichy Communauté

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le conseil municipal parmi ses membres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- Mme Bénédicte GUILLON, déléguée titulaire

- M. Jean-François CHAUFFRIAS, délégué suppléant

DELEGUE SECURITE ROUTIERE

Monsieur Le Maire précise que l'Etat invite les collectivités territoriales à nommer un élu correspondant sécurité routière dans chaque collectivité.

Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à ses prises en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Désigne M. Dominique BENOIT, correspondant sécurité routière.

DECISION MODIFICATIVE

AJUSTEMENT CREDIT AU 739223

60612 (électricité) : -175, 00 €
739223 (Fonds péréquation des ressources intercommunales) : +175, 00 €

AFFAIRES DIVERSES

1- PROJET CIT'ERGIE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du lancement de la démarche Cit'ergie par Vichy Communauté.

Cette démarche de qualité au service de la Politique Climat Air Energie va démarrer en janvier 2021, avec 7 ateliers « flash ».

Il est proposé aux élus intéressés de s'inscrire auprès de Séverine DUMONT :
s.dumont@vichy-communauté.fr

2- SICTOM

Le 9 mars 2020, le SICTOM a voté la mise en place de la redevance spéciale sur les bâtiments communaux.

Le but premier est de maîtriser le coût de traitement des déchets mais aussi d'inciter les collectivités à regarder leur production et aller vers une incitation au tri – une anticipation des futures réglementations et une réduction des volumes dirigés vers l'incinération que ce soit pour les cantines, les services techniques, les services administratifs, les cimetières et les salles polyvalentes.

Tout ce qui ne sera pas trié sera facturé.

3- MANDAT SIMPLE DE VENTE AVEC L'AGENCE IMMOBILIERE NAGEP IMMOBILIER

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de signer un mandat simple de vente avec l'agence NAGEP IMMOBILIER pour la vente des terrains de l'ex lotissement.

Il s'agit d'une délibération de principe, les modalités proposées par l'agence NAGEP immobilier, rue Aristide Briand, et représentée par M. Eric SINTES, M. Michel GUILLET et Mme Christine TARRE seront précisées lors d'un prochain rendez-vous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le principe du mandat simple, sous conditions d'approbation des modalités définies ultérieurement par les deux parties.

4- PROJET CULTUREL ZEBRE

Delphine LE GUEN apporte des précisions sur le projet culturel : Procédé zèbre. Il y a bien deux semaines à prévoir pour l'hébergement des comédiens. Le titre est choisi par la troupe. Les recherches de subvention se poursuivent auprès du Conseil Départemental, le Conseil Régional, de la Drac et le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine. Monsieur DUBUSSET sera invité lors d'une prochaine réunion.

5- DOSSIER EGLISE

L'église demande des travaux urgents, un appel d'offre sera lancé avant tout projet de rénovation.

6- CESSION DU VEHICULE NISSAN

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule Nissan, acquis par la commune en mai 2010 peut-être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un autre véhicule pour le remplacer.

Il est proposé un prix de cession de 2000 €.

Monsieur Franck GIRARD domicilié à NIZEROLLES ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Le Maire à vendre en l'état le véhicule Nissan pour un prix de 2000 € à M. Franck GIRARD,
- Autorise Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Date prévue du prochain conseil municipal le mercredi 28 janvier 2021 à 19 heures.

Vu le Maire,